

leurs dépôts. Maintenant la plus grande partie des chèques sont de \$50 à \$100. S'il s'agit du paiement d'une dette de \$200 ou \$500, qui soutiendra qu'il se trouvera quelqu'un pour garder cet argent à la maison et ne pas le déposer à la banque simplement pour se dispenser d'apposer un timbre sur le chèque? Dans le cas d'une somme assez considérable pour qu'il vaille la peine de la déposer à la banque pour plus de sécurité, il n'y aura aucune difficulté à appliquer la loi du timbre. Naturellement un fléchissement se fera sentir ici et là dans les banques pendant un certain temps; mais petit à petit le peuple prendra contact avec la loi et s'y habituera.

L'honorable M. GORDON: J'espère que mon honorable ami prendra le temps d'étudier le cas concret qu'il nous a exposé, car je me sens convaincu que ses chiffres ne sont pas exacts. Je le prierais de revoir ses chiffres.

L'honorable M. DANDURAND: Quels chiffres?

L'honorable M. GORDON: Sauf le respect que je porte à mon honorable ami je ne puis concevoir qu'il puisse y avoir 1,100,000 chèques dans une seule institution.

L'honorable M. DANDURAND: Dans le cours d'une année.

L'honorable M. GORDON: Je crois qu'en examinant la chose mon honorable ami trouvera qu'il doit s'être trompé dans ses chiffres.

L'honorable M. DANDURAND: Je parle présentement d'une institution comptant au delà de 200,000 déposants dans un rayon de trois à quatre milles.

L'honorable M. BEAUBIEN: Puis-je demander à combien se montent les dépôts? Cette information pourra éclairer mon honorable ami (l'honorable M. Gordon).

L'honorable M. DANDURAND: De \$230 à \$240 en moyenne.

L'honorable M. BEAUBIEN: Mais à combien se monte, règle générale, l'argent en dépôt dans cette banque?

L'honorable M. DANDURAND: De \$47,000,000 à \$48,000,000 environ.

L'honorable M. DONNELLY: Actuellement on a le privilège de faire usage sur les chèques soit du timbre dit "taxe de guerre" de deux sous ou du timbre-poste ordinaire de deux sous. Je comprends que le ministère ne sait pas d'une façon satisfaisante jusqu'à quel point a été augmenté

le revenu des postes du fait de l'emploi des timbres de deux sous, ou à combien s'est monté le revenu total dérivé du droit de timbre. N'est-il pas possible que du fait de l'emploi général du timbre-poste de deux sous sur les chèques, se soit répandue une fausse impression concernant les revenus du ministère des Postes? Il se peut qu'on demande avec instance la réduction des taux postaux en invoquant à l'appui un surplus accusé par le ministère des Postes, alors que, à la vérité, ce surplus provient de l'emploi des timbres de deux sous sur les chèques. Je crois que le gouvernement ferait bien de modifier la loi de façon à n'autoriser que l'emploi des timbres dits "taxe de guerre" ou des timbres du revenu. Le gouvernement serait alors en mesure de nous donner des renseignements exacts regardant le revenu total provenant des droits de timbre, et d'autre part nous aurions une idée exacte du revenu des postes. Je pense que cela vaudrait infiniment mieux que le système actuel soit consiste à se servir au petit bonheur soit du timbre-poste, soit du timbre du revenu.

L'honorable M. DANDURAND: Nous sommes tous au fait des ennuis qu'a apportés au public en général cette obligation d'apposer un timbre sur chaque chèque, parce qu'on ne se trouve pas toujours avoir un timbre sur soi. Cette même proposition a déjà retenu l'attention du gouvernement, qui a cru ne pas devoir encore ajouter à l'inconvénient provenant de l'obligation d'apposer un timbre; mais, exiger l'emploi d'un timbre spécial, c'eût été soulever les protestations de toute la population de l'Atlantique au Pacifique. Tous ceux qui écrivent des lettres ont besoin de timbres-poste, et on peut toujours se les procurer facilement. Tâchons de rendre facile le prélèvement de l'impôt en causant le moins d'ennuis possible à la population.

L'honorable M. DONNELLY: C'est là un argument à deux tranchants. Par exemple, voici ce qui m'est arrivé à moi-même; un jour que j'écrivais une lettre, je me trouvai à court de timbres-poste tandis que j'étais riche en timbres de revenu; par inadvertance, je suppose, j'affranchis ma lettre avec deux de ces timbres, et le résultat fut qu'au bout d'une semaine le bureau des rebuts me retourna ma lettre.

L'honorable JOHN WEBSTER: Que penserait l'honorable ministre de la suggestion, de porter le droit sur chaque chèque, disons à quatre sous, ou, si cela ne suffisait pas, à cinq sous.